

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saujon, 3 novembre 2020

Chers Saujonnaises et Saujonnaïses,

Conformément aux dispositions du **décret 2020-1310, en date du 29 octobre 2020** relatif au confinement, des commerces de proximité de notre commune ont été dans l'obligation de fermer leurs devantures, en application de la réglementation en vigueur sur tout le territoire national. Pour concilier la lutte contre l'épidémie et la reprise de la vie économique, ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur pour une période d'au moins un mois.

Cette situation, prise je le rappelle sous l'angle sanitaire, est susceptible de fragiliser notre centre-ville. Je comprends la détresse de certains, suite à ces coups de frein successifs, et **nous sommes bien évidemment mobilisés** pour trouver des solutions pérennes et efficaces.

Ces derniers jours, des arrêtés symboliques mais illégaux ont été pris par d'autres édiles, suscitant parfois des incompréhensions.

Prendre un arrêté d'ouverture des petits commerces sachant qu'il sera automatiquement invalidé n'est pas constructif. Il s'agit d'une perte de temps qui, in fine, n'apporte pas une aide concrète aux commerçants locaux.

J'ai, comme cela a déjà été le cas lors du premier confinement, préféré proposer une dynamique d'organisation pour une **continuation de l'activité économique**.

Dans cette période très particulière, soutenir le commerce local demeure essentiel à mes yeux. Ainsi, comme vous avez pu le constater ces dernières années, la municipalité a multiplié les **actions structurantes** en faveur de la **revitalisation du cœur de ville**, développant une **attractivité** qu'il faut préserver en dépit de la crise sanitaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ces derniers mois, dès l'annonce du premier confinement de mars, l'équipe municipale est restée aux côtés des commerçants et des artisans, et particulièrement de leur association, à l'écoute de leurs préoccupations immédiates par la mise en place d'actions dynamiques : **exonération des droits de terrasse, places de drive**, mise en ligne d'un site Internet dédié au commerce de proximité www.saujon-commerces.fr, **réouverture du marché**, campagne d'affichage...

Parallèlement, sachez que j'ai entrepris des démarches auprès des grandes surfaces afin de proposer à leurs responsables **de renouveler la fermeture du dimanche matin**, à l'instar de ce qui a pu être fait durant le premier confinement. Le partenariat se poursuit aujourd'hui avec l'association des commerçants, par des **créations de points de retraits (click and collect)** et des actions communes **pour les fêtes de fin d'année**.

Déjà une soixantaine de commerçants ont repris contact ce week-end avec l'équipe du pôle événementiel municipal pour réactualiser leur fiche sur le site Saujon Commerces.

J'en appelle au sens des responsabilités de chacun dans ses achats du quotidien, à soutenir les professionnels qui font vivre le cœur de notre ville. **Protéger nos artisans, nos commerçants et nos indépendants** reste une priorité pour le maintien du commerce de proximité à Saujon.

Dépasser les clivages et les intérêts individualistes pour le bien commun me paraît essentiel dans cette période de crise sanitaire que nous traversons. Une certaine forme de dignité et de solidarité doit prévaloir pour que tous les Saujonais, citoyens et commerçants puissent traverser cette période difficile dans les meilleures conditions possibles.

Pascal Ferchaud

Maire de Saujon